



Lyon, le 20 janvier 2020

Objet : réglementation des vols panoramiques en montagne

Monsieur le Préfet de Région,

Nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur les nuisances induites par les vols panoramiques proposés par de nombreuses entreprises exploitant des aéronefs motorisés sur le massif alpin. Le secteur le plus touché par ce fléau est le massif du Mont Blanc où une dizaine d'entre elles sévissent, mais cette activité se développe fortement sur d'autres massifs comme le Bargy et les Aravis en Haute-Savoie, le Beaufortain en Savoie, les massifs de Belledonne et de l'Oisans en Isère ainsi qu'aux abords du site des gorges de l'Ardèche.

En effet, les survols panoramiques en hélicoptères, avions et ULM constituent d'insupportables nuisances pour les très nombreux pratiquants d'activités de pleine nature, une entrave à certaines activités économiques notamment celle des accompagnateurs en montagne et une injure pour tous ceux qui se mobilisent afin de sauver le climat de notre planète.

Dans notre société dominée par le bruit des moteurs à explosion et les ambiances sonores artificielles, le besoin de silence est immense. Ce besoin fondamental n'est satisfait qu'en de rares lieux parmi lesquels les espaces montagnards non anthropisés sont au premier rang. Malheureusement, le bruit des aéronefs motorisés de tourisme y est de plus en plus prégnant.

Si le tourisme ne représente qu'une facette de l'activité des entreprises exploitant des aéronefs motorisés, il n'en est pas de même pour d'autres acteurs de l'économie montagnarde, en premier lieu les guides de haute montagne et les accompagnateurs en moyenne montagne qui subissent de plein fouet les nuisances des survols. Ces professionnels n'ont pas de diversification possible et n'ont d'autre choix que de voir leur activité disparaître sur les secteurs intensément survolés.

Nul n'ignore désormais que le changement climatique s'accélère : le réchauffement a déjà passé la barre des deux degrés sur les Alpes. La réduction drastique des déplacements aériens

et routiers est impérative pour espérer contenir le réchauffement global en deçà de la zone de danger. A ce titre, les vols panoramiques vont de manière flagrante à rebours de ce qu'il conviendrait de faire et font douter de la cohérence de l'action des pouvoirs publics.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que, sur les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et de l'Ardèche, un arrêté préfectoral interdise les vols panoramiques commerciaux (en avion, hélicoptère, ULM, etc.) afin d'éliminer cette dérive d'utilisation à des fins ludiques des aéronefs motorisés dont la vocation doit rester le transport des personnes et des biens et, lorsque nécessaire, le secours en montagne.

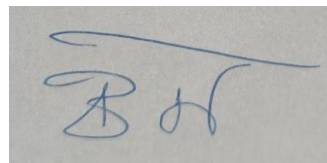
Sur le massif du Mont Blanc nous demandons à ce que la même réglementation soit appliquée que celle de la plupart des cœurs Parcs Nationaux, à savoir une interdiction de survol par des engins motorisés à moins de 1 000 m du sol. C'est le minimum que l'on peut attendre pour ce grand site « toit de l'Europe ».

En espérant être entendus et en restant à votre disposition pour tout échange sur ce sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de notre haute considération.

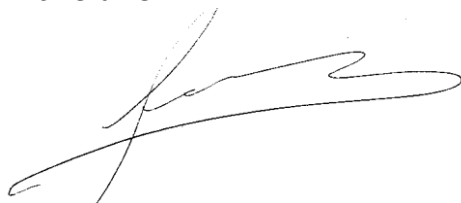
Pour Mountain Wilderness
Frédi Meignan



Pour Pro-Mont Blanc
Bernard Marclay



Pour FNE Auvergne Rhône-Alpes
Eric Feraille



Pour FNE Isère
Francis Odier



Copies :

- SGAR Auvergne Rhône-Alpes
- Direction régionale de l'aviation civile